



Allocation chômage après démission collectivité

Par **DEROUVROY**, le **15/12/2008** à **09:26**

Bonjour,

3 mois contractuel, 2 x 6 mois stagiaire et titularisé, le tout sur 16 mois puis démission. sur les bulletins de paie mes seules cotisations assedic sont pendant la période contractuel.

Derrière j'ai travaillé 2 mois dans le privé.

La fonction publique verse-t-elle des allocations en cas de chômage, car j'ai cotisé chez elle ?

si oui que faire pour en bénéficier.

cordialement

FD